

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
<b>Date d'affichage :</b> 08/12/2023	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants :</b> 13	

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°119/2023

**Validation des aides dans le cas des amendes de Police**

Mr le Maire présente les recettes des amendes de police pour l'année 2023 transmises par les services du conseil Départemental.

Aires d'arrêt de Bus : 8 375 €

Aménagement sécuritaire avenue du Maine : 5 334 €

Le montant total est de 13 709 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** ces aides concernant les amendes de police :  
Aires d'arrêt de Bus : 8 375 €  
Aménagement sécuritaire avenue du Maine : 5 334 €  
En recette d'investissement à l'article 1323
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

